



K. Z.
DUCAS-
NALLE

Le 10^e en délits

Infos locales

Immeubles en déshérence :

- 59, rue de Lancry
- 5/7, rue Jacques-Louvel-Tessier
- Couvent des Récollets

Points de vue et images du 10^e

Histoire

Fort Chabrol,
la véritable histoire

Guide pratique

Bonnes adresses
spectacles
agenda

NOIR 10^e
nrv

10 F

Joyeuse fête des passages

Le samedi 4 et le dimanche 5 octobre, s'est tenue la fête des passages dans le 10^e, organisée par trois associations de quartier, *Modus Vivendi*, *Passage dell'Arte*, *Passage du Prado*. De nombreuses animations, pour petits et grands, étaient organisées dans les passages Brady et du Prado, dans la cour des Petites-Écuries et, plus surprenant, dans la rue du Faubourg-Saint-Denis, rendue piétonne pour l'occasion, entre la porte et la rue des Petites-Écuries, de 13 h à 20 h le samedi et de 13 h à 19 h le dimanche.

Le passant a pu déambuler sans craindre les automobiles, ce qui donnait une perspective très particulière à cette rue où d'habitude, il se voit confiné dans la partie congrue de l'espace, entre étals et voitures.

Les cafés, profitant de l'aubaine, avaient sorti des terrasses sur le bord du trottoir. Le sourire et la décontraction des gens montraient à quel point la nouvelle situation de la rue leur paraissait appréciable.

Des fanfares, des groupes de musique, des animations diverses se partageaient le temps et l'espace. On a pu apprécier, à la tombée de la nuit la parade « *bleu, c'est bleu* », où petits et grands, peinturlurés de bleu, brandissant des flambeaux, ont semé une pagaille bon enfant parmi les automobiles qui recommençaient à passer, hurlant à plein poumons le slogan contestataire : « *bleu, bleu, bleu c'est bleu* ». Plus d'un automobiliste a dû en rester perplexe !

Pourtant, cette fête a bien failli ne pas être. Comme toujours, la préfecture a d'abord fait la sourde oreille, puis, à quelques jours de la manifestation, a refusé l'autorisation de mise en zone piétonne de la rue du Faubourg-Saint-Denis. C'est en partie grâce au réveil et à

l'action énergique de dernière minute de notre député-maire, Tony Dreyfus, que cette autorisation a finalement pu être obtenue. Le maire a également dû affronter la colère de certains commerçants totalement hostiles à cette mesure. Mais, devant le succès de la fête, certains ont changé d'avis. Espérons qu'ils agiront tous ensemble avec les associations à l'avenir pour obtenir la mise en zone piétonne de cette partie de la rue du Faubourg-Saint-Denis les week-ends.

Au vu de la satisfaction des badauds et du succès de la pétition sur ce thème, cette mesure devrait être pérennisée.



Pour
soutenir
**La Gazette
du Canal,**
**Abonnez
vous**

Le succès remporté par l'ensemble des manifestations qui se sont déroulées en cette fin d'été sur le canal et dans les rues du quartier, servies par le beau temps, nous montrent que la décision de la mairie de Paris d'interrompre l'opération canal piéton entre novembre et fin mars, est une aberration. Même s'ils sont moins nombreux en hiver, les habitants du 10^e aiment se promener dans des espaces calmes et sans voiture.

Le pic de pollution du 30 septembre dernier et la discipline citoyenne des automobilistes saluée unanimement montrent que l'opinion est encore une fois en avance sur l'immobilisme et la frilosité des politiques. Les restrictions de la circulation semblent acceptées quand elle paraissent justifiées.

Alors, à quand une grande opération « le 10^e sans voitures » ?

La Gazette du Canal (association loi 1901)
35, rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
<http://perso.club-internet.fr/bert/gazette/>

Numéro 21 (automne 1997) - Tirage : 1200 ex.
Dépôt légal à parution
N° commission paritaire : 73.881 - ISSN 1240-9189

Directeur de la publication : Alain Jouffroy

Imprimerie : CELIA COPIE
6, rue des Petits-Hôtels 75010 Paris

Comité de rédaction :
Sylvie Antonin, Annie Benveniste, Jean-Michel Berthier,
Daniel Broc, Marie-Hélène Cayla,
Jeannine Christophe, Lila Flissi,
Alain Jouffroy, Hervé Latapie,
Frédérique Lecœur, Jean-Baptiste Leymarie,
Michel Lorenzo, Emmanuel Loiret, Gérald Masnada,
Jean Mangenot, Jean Marandon,
Benoît Pastisson, Renate Reismann.

Couverture : Jaime Bey
Corrections : Intérim

Maquette : Jean-Michel Berthier

Trois bâtiments déshérités

Couvent des Récollets – propriétaire : l'État

59, rue de Lancry – propriétaire : la ville de Paris

5/7, rue Jacques-Louvel-Tessier – propriétaires : privés

Trois propriétaires de nature très différente, des destins presque parallèles. Le couvent, près de la gare de l'Est, est en partie inscrit à l'inventaire des monuments historiques ; le 59 et le 5/7 sont deux immeubles d'habitation.

L'école d'architecture installée dans le couvent a été évacuée pour raisons de sécurité en 1990. Le 59 et le 5/7 ont fait l'objet d'arrêtés de péril, d'insalubrité, et même pour le 5/7, d'une interdiction d'habiter en 1997. Points communs inquiétants pour des immeubles qui sont une tache honteuse dans le patrimoine du 10^e. La seule solution envisagée jusqu'à présent par la puissance publique semble bien avoir été l'attente d'un pourrissement définitif et de ses conséquences inéluctables. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Nous pensons tous que des solutions satisfaisantes socialement, humainement et urbanistiquement doivent être dégagées rapidement, tant qu'il en est encore temps.

Causes du pourrissement

Les deux propriétaires privés, fortement majoritaires, des 59 et 5/7 n'ont plus entretenu leurs immeubles, en abandonnant même complètement la gestion (au 5/7, la dette actuelle auprès de la Compagnie des eaux est de 450 000 F), au point de ne plus percevoir les loyers.

La Ville de Paris a acquis, en 1987, la majorité des lots du 59, mais la situation ne s'est pas améliorée pour autant.

Les services de l'État, propriétaires du couvent ont concocté plusieurs projets d'affectation, mais, se retranchant peut-être derrière l'attente d'un projet viable, n'ont pas entretenu la vénérable bâtisse, les projets se succédant sans qu'aucun n'aboutisse.

Dans les trois cas, la responsabilité des propriétaires successifs est lourde.

État actuel

Les toitures et/ou les gouttières des trois immeubles sont en très mauvais état, les canalisations sont fuyardes et ne remplissent plus leurs fonctions. Des baies largement ouvertes du couvent et du 59 permettent aux pigeons d'entrer librement, d'y nicher et fienter.

Les dégâts des eaux répétés ont considérablement affaibli la structure des trois bâtiments. Cette dégradation est aggravée par les venues d'eau de toutes natures qui minent un sous-sol fragile composé de remblais. Des tassements différentiels et de nombreuses fissures en sont la conséquence.

La construction en cours d'une école sur une parcelle jouxtant le 59 ne peut qu'accentuer dangereusement le phénomène si aucune mesure conservatoire n'est prise.

Seuls de nombreux étais permettent la sauvegarde temporaire des trois bâtiments.

À ceci, il faut ajouter quelques incendies dont le plus remarqué fut celui, en 1992, d'une partie de la charpente du couvent.

État d'occupation

Vide depuis 1992, le couvent est à nouveau occupé, depuis peu, par quelques uns de ses anciens anges, réapparus « pour que les projets culturels aboutissent ».

Le 5/7 est habité par 100 personnes isolées et 65 familles, au total 350 personnes (220 adultes et 130 enfants).

Au 59 résident 12 personnes isolées et 23 familles soit au total 75 personnes (35 adultes et 40 enfants).

Conditions de vie des résidents

Si les anges de Récollets sont par nature (ou par définition ?) célestes ou presque, les conditions de vie des 170 enfants et 255 adultes dans les bâtiments insalubres du 59 et du 5/7 sont déplorables : promiscuité de parents et des enfants, pièces d'habitations exiguës (souvent une pièce unique pour une famille) ; parties communes peu ou pas entretenues ; absence totale d'éléments de confort ; WC communs sur les paliers ; fuites multiples ; saturnisme (intoxication par le plomb des vieilles peintures) ; circulation entre les états...

Intégration sociale

Si le 10^e a une vocation européenne, due à la présence sur son territoire des gares de l'Est et du Nord, il a aussi une vocation beaucoup plus internationale, tournée vers l'Afrique et l'Asie (est-ce dû à la proximité des aéroports ?) et quelques personnes de plus ou de moins dans ce flot cosmopolite ne devraient guère se remarquer, c'est pourquoi peut-être les relations de voisinage sont assez courtoises.

Les enfants sont normalement scolarisés, cependant, les habitants du 59 se sont vu longtemps refuser l'inscription, à la mairie du 10^e, de leurs demandes de logement et les résidents du 5/7 ont, jusqu'à peu, été abandonnés par les travailleurs sociaux (AS, PMI, ...) même la police aurait refusé d'y intervenir lorsque nécessaire.

Seules les interventions répétées des



Infos locales

associations ont permis de remédier, jusqu'à un certain point, à cet abandon social.

Intégration urbaine

Fondé en 1604, le couvent des Récollets est un des monuments les plus anciens du 10^e. Malheureusement amputé – la moitié du cloître a été détruite lors de l'agrandissement de la gare de l'Est au début de ce siècle – il a cependant été inscrit en 1975 (façade, toiture, chapelle et escalier d'honneur) à l'inventaire des monuments historiques en raison de l'intérêt qu'il présente.

F. Loyer, dans une étude, « Paris XIX^e siècle, l'immeuble et l'espace urbain », réalisée par l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme), classe le 59 dans la liste des immeubles contribuant à des alignements de façade intéressants dans la rue de Lancry.

Tant pour le couvent, avec ses façades tournées l'une vers la gare de l'Est, l'autre vers le jardin Villemin, que pour le 59, situé à l'angle de deux rues, l'intérêt urbain est évident.

L'avenir

Au gré de la mobilisation des associations et des circonstances politiques, l'attitude des pouvoirs publics, des élus (et même des associations) fluctue : projet, oubli, projet nouveau, positions radicales, beaucoup moins fortes, voire même très floues... ou inversement.

Immeuble par immeuble, examinons les positions de chacune des parties et les possibilités de solutions envisageables à partir de la situation actuelle.



Manifestation des habitants devant la permanence de T. Dreyfus le 30 mai

5/7, rue Jacques-Louvel-Tessier



Deux associations travaillent au devenir de l'immeuble et de ses habitants : SOS 5/7 et 5/7 Autrement. La première regroupe les habitants de l'immeuble, la seconde, ceux du quartier.

Outre l'aide qu'elles apportent aux habitants, elles ont obtenu, par exemple, avec l'aide des élus du 10^e, la réalisation de quelques travaux d'urgence, d'entretien et d'hygiène ainsi que l'affectation d'une assistante sociale à l'immeuble.

D'autres actions se mettent en place : soutien scolaire en partenariat avec l'école Parmentier, journées d'information pour les femmes...

Elle demandent le relogement immédiat des familles dans lesquelles des enfants sont atteints de saturnisme et envisagent une réhabilitation de l'immeuble permettant de garder la moitié de la population sur place (malheureusement les sondages qui permettraient une étude sérieuse de faisabilité ne peuvent être effectués).

La suite naturelle de l'interdiction d'habiter prononcée en juillet 1997 est la mise en œuvre de la loi Vivien qui permet l'expropriation et le relogement des habitants (une de ses conséquences est aussi souvent : démolition - reconstruction de l'immeuble). C'est la position soutenue par la mairie du 10^e. Cette procédure n'est pas du goût de la mairie de Paris qui a fait savoir par son adjoint, Michel Bulté, chargé de la construction et du logement que le projet proposé par un groupement privé en accord avec le copropriétaire majoritaire qui envisage une

réhabilitation avec relogement des résidents à sa préférence. « Cette opération représenterait la solution la meilleure », a-t-il déclaré. Le préfet de Paris semble favorable à l'application de la procédure Vivien, mais il ne pourra agir que lorsque le maire de Paris l'aura saisi officiellement. Devra-t-il attendre longtemps ?

5/7 — dernière minute

Le 30 septembre dernier, l'effondrement du plafond d'une cuisine a blessé la mère de deux jeunes enfants. La victime, transportée à l'hôpital Lariboisière, a cependant pu en sortir après avoir passé quelques heures en observation. Relogée provisoirement à l'hôtel, elle craint d'être obligée de retourner ensuite dans son logement du 5/7, l'architecte de la préfecture ayant déclaré que son appartement, à l'exception de la pièce sinistrée, restait habitable.

Depuis, sous le choc, une partie des habitants du 5/7 passent leurs nuits en campant dehors, revendiquant ainsi l'application de la loi Vivien et leur relogement.

Vu « le caractère dramatique de la situation », la ville a enfin promis d'engager la procédure de la loi Vivien qui, assure-t-elle, sera soumise à l'approbation du prochain conseil de Paris.

La polémique n'est cependant pas terminée, la ville, au contraire des associations, prétendant que certains résidents sont des squatters et ne seront donc pas relogés.

59, rue de Lancry



En juin 1994, l'ADIL (association de défense de l'îlot Legouvé-Lancry) et l'association des résidents du 59, qui organise la gestion quotidienne de l'immeuble et assure les relations avec le service de gestion du parc privé de la ville de Paris, ont pu faire réaliser une étude complète – sociologique, architecturale et technique, ainsi que faisabilité financière – financée par le FAS (Fonds d'action sociale) et la fondation Abbé Pierre.

Les résultats de l'étude sont clairs : l'opération de réhabilitation est techniquement réalisable, son coût est compatible avec sa réalisation par un organisme de logements sociaux, les revenus modestes des habitants correspondent aux critères d'affectation et de solvabilité en logement social.

En 1992, l'enquête publique réalisée sur l'aménagement du secteur remarquable, par exemple, qu'« aucune politique du logement ne peut avoir pour conséquence d'engendrer des sans-abri », concluait à la nécessité du relogement de la très grande majorité des habitants et de la réhabilitation de la partie avant du 59. Trouvant ces conclusions trop contraignantes, la ville de Paris n'a pas donné suite.

Pour le 59, comme pour le 5/7, la mairie du 10^e déclare que le relogement

« à Paris ou en banlieue » est sa « première exigence » et demande l'ouverture d'une nouvelle procédure visant à la déclaration d'utilité publique qui permettrait d'exproprier les derniers copropriétaires privés afin de rendre possible l'intervention de la ville. Cette dernière semble d'accord sur le principe.

Le maire de Paris, dans le projet de délibération (13 février 1995), l'autorisant à signer une convention avec l'état dans le cadre de la politique de la ville (DSU, cf. La Gazette n° 19) affirme : « *le tissu comportant une part très importante d'immeubles insalubres ou fortement dégradés conduira à traiter une large part des difficultés sociales par une autre voie que la démolition - reconstruction* ». Or, justement, le 59 est situé dans le périmètre d'intervention et l'étude (12/96) préalable au DSU conclut à la nécessité d'un règlement rapide de cette situation d'urgence pour le bâti avec la maintien dans les lieux ou le relogement à proximité et accompagnement social renforcé.

Un expert a été nommé pour prévenir le désordre que pourrait occasionner la construction de l'école 6, rue Legouvé. Dans son pré-rapport d'expertise, il écrit : « opérations à effectuer d'urgence : la stabilité du 59, intrinsèquement est en cause... Il y a urgence à remettre en état ce réseau [d'eau (alimentation et évacuation) qui mine l'ouvrage], puis dans un second temps, à reprendre la partie de l'immeuble en sous-cœuvre. »

59 — dernière minute

Malgré l'extrême urgence de la situation, l'immobilisme presque complet des pouvoirs publics reste la règle !

Parmi les états, un plafond du 59 s'est effondré en 1996. Faudra-t-il attendre qu'un nouvel accident, faisant cette fois une victime survivante pour que soit débloquée une situation de plus en plus inquiétante et intolérable ?

Couvent des Récollets



Toutes attachées à la restauration du lieu, de nombreuses associations suivent de près le devenir du lieu : *La Gazette du Canal* (exposition, articles, dossier spécial) ; *ViVe*, qui propose ce qui est à ses yeux le « seul » bon projet, qui reprend, grosso modo les propositions de *Jardins des Récollets* (ex Angès), soutenus par Jean-Pierre Faye (philosophe) qui proposent la création d'un pôle culturel européen dans le cadre de l'Institut de Fondation de la cité européenne de la culture, cette cité serait une fenêtre ouverte sur le monde, accessible au public ; enfin, *Récollets, cœur du 10^e*. (Voir l'article page suivante)

Jean Marandon

Couvent — dernière minute

Menacés d'expulsion par une décision de justice en septembre, les anges sont revenus sur terre. Ils ont préféré début octobre, cesser l'occupation permanente des lieux après négociation avec le ministère de l'Équipement.

Pour
soutenir

*La Gazette
du Canal,*

**Abonnez
vous**

La voyante n'était pas extralucide

La voyante d'un cabinet spécialisé du 10^e arrondissement a été attaquée samedi 2 août en fin de journée. Les cinq ou six personnes qui ont fait irruption ont cueilli la dame de 76 ans et les quelques clients présents qui ont eu la surprise de connaître une aventure imprévue. Après avoir ligoté les clients et la secrétaire sur leur chaise, les malfaiteurs encagoulés ont menacé la voyante avec leurs armes et l'ont obligée à leur remettre la recette, qui se montait ce jour-là à la modique somme de 70 000 F. Malgré la demande pressante des policiers chargés de l'enquête, la voyante n'a pas été capable de donner le signalement des malfrats. Apparemment, une simple cagoule de tissu semble une protection efficace contre un regard extra-lucide.

Club des cinq faux policiers

Sympa, ces cinq policiers : avec beaucoup de courtoisie et de politesse, ils contrôlaient les touristes et vérifiaient... leurs devises. Tout naturellement, ils en gardaient un peu, sans que les propriétaires ne s'en aperçoivent. Agissant dans les lieux touristiques (tour Eiffel, Notre Dame, Opéra, Louvre), ils ont pillé un touriste vietnamien devant le musée d'Orsay alors qu'ils étaient sous la surveillance des hommes de la BRB. Lorsque ces derniers accostent le touriste pour le prévenir, ils furent pris pour de faux policiers. Heureusement, quelques jours plus tard, le touriste a pu reprendre contact avec les (vrais) policiers et a porté plainte, permettant d'arrêter la petite bande dans l'hôtel du 10^e arrondissement où ils résidaient.

Le calvaire de Léa

À 82 ans, Léa a connu l'immonde. Cette ancienne commerçante du passage du Prado, veuve, y habite depuis cinquante ans. Elle s'est fait tabasser pendant de long mois par Claude, 42 ans, marginal que lui avait présenté un habitant du passage. Connu dans le quartier, Claude rendait de menus services. Mais il finit par s'inviter tous les jours pour déjeuner et dîner, fait fuir amies et aide ménagère, entre par le toit quand elle refuse de lui ouvrir. Il menace et roue de coups la vieille dame qui, terrorisée, ment même à son médecin, disant qu'elle est tombée. L'agresseur, arrêté par la police, est aujourd'hui à Fresnes pour « violences volontaires avec une arme par destination sur personne vulnérable ».

Récollets : un expert entre au couvent

Enfin ça bouge du côté des Récollets ! Notre nouveau gouvernement s'intéresse au fromage de tête de l'arrondissement. Cet été, une commission interministérielle (Équipement, Culture et Éducation) s'est réunie et a pris un certain nombre de décisions : pour le court terme, des mesures d'urgence (la mise hors eau, le nettoyage, et des travaux de consolidation) ont été prises. Pour un avenir plus lointain, un « Monsieur Récollets » a été nommé. Il est chargé de trouver une affectation et un maître d'ouvrage pour le bâtiment. La tâche incombe à un architecte, Antoine Grumbach, professeur à l'école de Paris-Belleville. Il devra entrer en concertation avec tous les acteurs concernés, y compris ceux du quartier.

qui s' imagine rationnel depuis le passage de Descartes, le maître d'œuvre de ce bâtiment historique est le ministère de la Culture.

Occupation

Autre remue-ménage de l'été, le bâtiment est de nouveau occupé. Les anciens « Anges des Récollets » en atterrissant sur la planète terre ont pris le nom d'association « Le Jardin des Récollets ». Qu'ils en aient eu marre qu'on les prenne pour des pigeons, on le comprend, mais qu'ils soient devenus rats au point de demander 25 francs pour pénétrer dans les locaux pendant les journées du Patrimoine, on l'accepte moins. À l'heure où nous tapons ces lignes, c'est plutôt la sangsue qui devrait les inspirer : en effet, pour rester, ils doivent



Pour quel usage

Pour l'instant, on ne sait donc toujours pas qui occupera le bâtiment, mais certaines informations arrivent à émerger : le projet d'installation de la DRAC (Délégation régionale à l'action culturelle) n'est pas abandonné mais dénoncé, car il nécessite 8 000 m² alors qu'il y en a « seulement » 6 000. Par contre, il semblerait probable qu'une partie des locaux soit réservée aux habitants. Enfin, le flou artistique qui était entretenu par l'ancien gouvernement sur le propriétaire du couvent est aujourd'hui partiellement levé : le bâtiment, qui a été désaffecté en 1990 parce que dangereux, abritait une école d'architecture. Mais alors que cette dernière est passée il y a deux ans de l'Équipement à la Culture, le couvent reste la propriété du ministère de l'Équipement. Cependant, comme rien n'est jamais simple dans un pays

s'accrocher, car une assignation du tribunal de grande instance de Paris leur demande d'évacuer les lieux.

Une expo, les média

Plus sérieux, l'exposition présentée pendant tout l'été dans le hall de la mairie par une association, « Récollets, cœur du X^e », a permis de retracer les différentes péripéties vécues par le couvent à travers les âges.

Les média suivent : le 8 septembre dernier, Sylvie Andreu, sur *France-Culture* a consacré une heure à l'avenir du Couvent. La presse écrite nationale a largement repercuté les évolutions récentes. Il y a tout de même une ombre au tableau : le choix de « Monsieur Récollets ». Les créateurs ne sont pas des décideurs. L'urbanisme n'est-il pas une chose trop sérieuse pour être confié à un architecte, aussi bon soit-il ?

Benoît Pastisson

Mystique été

Contrairement aux vacanciers mangés par les moustiques, les parisiens du mois d'août ont été nourris de mystique.

Après avoir subi pendant 15 jours les légions du pape avec leur petit carton autour du cou, dimanche 31 août, les habitants du 10^e ont pu voir le défilé annuel du char du dieu Ganesh, le dieu éléphant de l'Inde, fils de Shiva et Shakti. Au milieu des odeurs d'encens et de camphre, le cortège, parti du temple Sri Manika Vinayakar Alayam, rue Philippe-de-Girard dans le 18^e, est arrivé dans le 10^e, rue Perdonnet, a descendu puis remonté la rue du Faubourg-Saint-Denis, avant de continuer son périple dans le 18^e. Une foule joyeuse et bigarrée se pressait le long du cortège ; la piété hindoue est bon enfant.

Le char de Ganesh était tiré à l'aide de deux cordes de chanvre (indien?) par une troupe de fidèles. Un groupe de danseur et de musiciens le précédait, récitant des mantras. Le char s'arrêtait régulièrement devant les piles de noix de coco qui jalonnaient le parcours. Des offrandes étaient alors distribuées et les noix de coco brisées. Elles symbolisent les difficultés qu'on écrase pour accéder au cœur de la pureté (image de la pulpe baignant dans l'eau de la conscience divine).

Aucune interruption de la circulation n'avait été prévue. La police ne faisait que suivre sagement le cortège. On a donc pu voir le char remonter à contre-courant le Faubourg-Saint-Denis au milieu des voitures. Bloqué devant cette foule, un taxi affolé ne savait trop que faire. Il n'était pas trop convaincu par les grands signes d'un participant qui lui disait d'avancer. S'étant quand même décidé, sans doute pressé par son client, il a pu vérifier le miracle de la fluidité des foules : il y avait toujours cinquante centimètres de macadam dégagé devant sa voiture. Quand un car de touristes et un bus de la RATP se sont présentés côte à côte, les gens de peu de foi ont douté, mais l'esprit veillait. Avec un peu de patience, aucun blessé et relativement peu de bousculade, tout s'est arrangé.

On pensait que la foi ne permettait que de soulever les montagnes. Ce dimanche 31 août, les défilants et les badauds ont vu mieux : elle permet de marcher sans problèmes à contre-courant dans une rue circulante de Paris.

Jean-Michel Berthier

Parents en colère

Les habitants du quartier Buisson-Saint-Louis, Saint-Marthe veulent une vraie école maternelle pour leurs enfants. L'école Sambre-et-Meuse qui a ouvert ses portes en septembre 1995 est une école provisoire de trois classes en préfabriqué. Si elle a permis d'accueillir en urgence des enfants en liste d'attente, ses conditions précaires (cour minuscule, pas de direction sur place) appellent la construction d'une école en dur de six classes pour la remplacer le plus rapidement possible.

Les projets de construction de nouveaux logements sont prévus sur des terrains vides, notamment rue du Buisson-Saint-Louis et rue du Châlet.

Les parents d'élèves du quartier demandent que la ville fasse acte de son droit de préemption pour construire une école maternelle et aménager un jardin de ville, denrée si rare dans notre 10^e. Au lieu d'empiler les logements en oubliant les aménagements publics indispensables et de proposer aux parents, comme l'a fait M. Goasguen, adjoint au maire de Paris chargé des affaires scolaires, une maternelle dans le 11^e arrondissement, il serait souhaitable que la ville prenne en compte ces demandes d'aménagement de proximité et de convivialité pour réussir l'urbanisation de cette partie du quartier.

Un retraité ruiné par un escroc

Maurice, à 77 ans, tente de profiter gentiment de ses économies. Mais la rencontre avec un homme va faire basculer ses vieux jours dans l'horreur. Sous prétexte de la réalisation de menus travaux, notre retraité va se faire extorquer au moins 1 MF. Complètement ruiné, il n'avait plus assez pour manger et c'est la mairie de Paris qui lui livrait ses repas. Le syndic de son immeuble, constatant que les charges de copropriété n'étaient plus payées, a prévenu la police qui a retrouvé la trace du voleur : Maurice l'avait payé par chèque. Le terme légal pour ce délit est très explicite : « abus de faiblesse ».

**Comité de rédaction
public de
La Gazette du Canal
Tous les premiers
jeudis du mois
à 20 h 30
Renseignements au
01 42 82 16 32**



Photo : J.M. B.

Le char de Ganesh, rue Perdonnet

Infos locales

Ensemble, nous sommes le 10^e

Le dimanche 21 septembre, s'est tenue la deuxième édition de la fête des communautés du 10^e. Le temps était de la partie, les stands nombreux, plus de 40, et le thème de la cuisine était bien adapté. Les papilles des visiteurs allaient de surprise en surprise.



Photo : J.M. B.

La pelouse Villemin était bondée l'après-midi pour assister au spectacle, la peur d'une fête de patronage s'est vite dissipé, et la diversité des prestations a charmé le public nombreux.



Photo : J.M. B.

À 18 heures, alors que la foule était toujours plus dense sur le quai de Valmy, on a pu voir les automobiles débouler sans prévenir. Quelques personnes s'en sont inquiétées, ont interpellé le député maire qui était là. Peine perdue, notre maire a semblé avoir soudain un rendez-vous important à honorer et il a disparu.

Ce sont encore une fois les militants associatifs du quartier, qui, devant le danger de la situation, prenant leur courage à deux mains, sont allés bloquer la circulation et négocier avec des policiers somme toute compréhensifs l'organisation du rangement des stands et la reprise de la circulation après avoir averti les badauds. N'était-ce pas le rôle de l'élu ?

Jean-Michel Berthier

Points de vue et images du 10^e

Un nouveau député

Le résultat du 2^e tour des élections législatives (1^{er} juin 1997) est le suivant : Tony Dreyfus (PS) a été élu député, devançant de 1825 voix (sur 40597 inscrits) le député sortant Claude-Gérard Marcus (RPR).

Non exprimés	C.G. Marcus	T. Dreyfus
33,67 %	29,42 %	33,91 %

Claude-Gérard Marcus est donc resté député de 1968 à 1997, 30 ans.

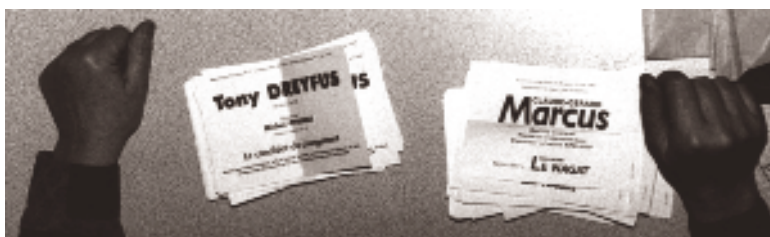


Photo : Jean Marandon

La campagne électorale fut longtemps indécise, et seules des phrases fortes permirent au candidat socialiste de l'emporter. « *Le choix est clair* », soutenait ce dernier, tandis que M. Marcus affirmait de son côté « *Votre choix est clair* ». On ne dira jamais assez l'importance décisive des conseillers en communication.

Lot de consolation

Décidément plus incisif que *La Gazette*, *Le Canard enchaîné*, dans son édition du 18 juillet dernier, sous le titre : « Feux d'artifice pour les zombies chiraquiens », remarquait le nom de C.G. Marcus, « entre autres recalés du suffrage universel », dans la liste des promotions de la légion d'honneur du 14 juillet et notait qu'un haut fonctionnaire aurait déclaré : « *Ce n'est plus une promotion de la légion d'honneur, mais le cimetière des morts-vivants* ».

La vie peut-elle devenir un long fleuve tranquille

Récemment interrogé par *Le Parisien*, C.G. Marcus dit : « *Je deviens spectateur là où j'étais acteur* ». Bien qu'adjoint au maire de Paris et toujours président du comité départemental de la fédération RPR, cela lui laisse du temps pour s'occuper

de sa galerie de tableaux (rue Chauchat, Paris 9^e). « *Une activité professionnelle non rémunérée* », précise-t-il.

La vie des ministères

Alain Lhostis (PC), conseiller de Paris et adjoint au maire du 10^e, a été appelé comme « conseiller social » auprès de Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, du logement et des transports.

Le directeur de cabinet du maire du 10^e, Christophe Castaner, a lui été appelé aux fonctions de conseiller technique auprès de Catherine Trautmann.

Pierre Thomas est le nouveau directeur de cabinet du maire du 10^e.

Le bon mot de l'été

Dans le hall de la mairie du 10^e s'est tenue cet été une exposition sur le couvent des Récollets, organisée par l'association *Récollets, cœur du X^e*.

Ce hall est un lieu de passage et la charmante et bénévole Jeannine Christophe qui assurait l'accueil des visiteurs s'est trouvée assaillie des demandes les plus diverses, au point d'avoir eu le sentiment d'être devenue une dame-pipi. « *On m'a même demandé où se trouvait le cabinet du maire !* », nous a-t-elle confié.

Le 10^e en délits

Crimes et châtements étaient à l'origine le titre prévu de ce dossier. Ce titre étant déjà pris, nous avons préféré retenir le terme générique de délit. Et voilà un petit florilège de faits divers et variés qui touchent le 10^e et qui ont à faire avec la Loi. Le côté (roman) noir en a inspiré certains, qui sont allés réviser leurs lettres auprès de détectives privés. D'autres ont préféré chercher à comprendre pourquoi des actions volontaires pour faire évoluer les mentalités sur un problème aussi sensible que la drogue se heurtaient à un mur d'indifférence. La police, interrogée, est restée muette : nous avons voulu savoir s'il se passait des choses de son côté, mais rien à signaler, le travail n'est jamais clandestin. La morgue, elle, est silencieuse, ce qui n'est pas nécessairement surprenant. Quant aux sociétés immobilières, cela crapaille, largement au delà de nos frontières ; nos enfants auront-ils à en pâtir ?

Braves gens, tout est calme, dormez bien

Nous avions rendez-vous avec le Commissaire en chef du 10^e, M. Baltéra, mais comme il a été obligé de s'absenter au dernier moment, c'est à l'un de ses bras droits que nous avons posé des questions. Le Capitaine Leclerc nous a d'abord rassurés : le 10^e est un arrondissement calme, comparé à d'autres. En effet, si l'on regarde les chiffres de la délinquance dans la capitale qui ont été rendus publics à la fin du mois de juillet, le 10^e arrive en treizième position pour les délits sur les 20 arrondissements que compte la capitale. Avec 4 996 crimes et délits sur les 6 premiers mois de l'année, on enregistre une baisse de 5,65 % par rapport à la même période un an plus tôt.

Les points chauds de l'arrondissement sont les lieux les plus fréquentés : bien sûr les gares (vol à la tire, alerte à la bombe), mais aussi la région de la porte Saint-Denis. Contrairement aux idées toutes faites entendues ici et là, le coin de Barbès ne pose pas de problèmes particuliers, côté dixième. Par ailleurs, une grosse partie du travail des policiers consiste à régler des problèmes de nuisances sur la voie publique ou de bruit de voisinage.

Il y a 300 policiers en uniforme dans l'arrondissement. Bien sûr, ils ne travaillent pas tous en même temps. Ils

n'ont que... 5 voitures et deux camionnettes.

Quant à la PJ qui est installée rue Louis-Blanc, elle couvre quatre arrondissements : le quatrième, le troisième, le dix-neuvième et bien sûr le dixième.

Mais au fait, la seule façon de dormir sur ses deux oreilles, c'est en se faisant fendre le crâne ?

Daniel Broc – Benoît Pastisson



Droit « au » travail ou droit « du » travail

Tout les téléspectateurs le savent, depuis la diffusion des premiers numéros de la nouvelle série policière de France 2 « Police judiciaire Saint-Martin » ; le 10^e est un haut lieu de la délinquance et de la criminalité. Mais la loi, ça peut être d'autre chose que les crimes sanglants, les agressions ou autres cambriolages. Petite enquête du côté de la législation du travail.

Si le « droit au travail » n'est pas inscrit dans la loi, du moins « le droit du travail » régit l'activité des salariés, en particulier des 80 000 salariés de l'arrondissement. Cela fait beaucoup de monde pour un arrondissement de 90 000 habitants environ. Beaucoup de salariés du service public : il y a deux gares et quatre hôpitaux dans l'arrondissement.

Les infractions à la législation du travail sont, d'après les syndicalistes interviewés, désespérément les mêmes que partout ailleurs. Les licenciements et l'extension des contrats précaires amènent des abus fréquents.

Il peut alors être nécessaire de s'adresser à l'inspection du travail, située, pour l'arrondissement, boulevard de Strasbourg, ou aux conseils de prud'hommes, qui siègent rue Louis-Blanc pour tout le département (voir article p. 13).

Daniel Broc

Mission impossible

Je veux savoir ! Comment ça se passe, quels sont les commanditaires, combien ça coûte et tout un tas de tutti-frutti qui me ravage les quelques neurones intacts chatouillant mon kit cérébral (les mauvaises langues trouvent que je suis complaisant avec moi-même !). Le minitel m'indique trois détectives privés dans le 10^e.

L'un ne répond jamais. Un sérieux travail d'investigation chez la concierge de l'immeuble me fait découvrir qu'il (ou qu'elle : c'est une femme) n'existe plus. Une double rasade de Noilly Prat me rend cette nouvelle légèrement supportable. Sur le second, « Cabinet Lumo et Gordon Détective », le 3611 m'apprend deux infos : l'agence a été créée en 1930, bigre, dans deux ans, ils pourront fêter 69 ans d'adultères ! Sur le descriptif Télétel, une phrase frappe mon jus de cervelas : « Qui sont nos clients ? Des dealers soucieux de le rester et les autres désireux de le devenir ! ». Je relis. Ma ménopause intellectuelle et ma vue qui baisse ont encore frappé... Pas des dealers, des leaders. Quand l'anglais nous joue des anagrammes, c'est redoutable. La secrétaire forcément pulpeuse que j'ai au téléphone me confie sur un ton confidentiel que seul son boss peut me recevoir, mais que, chut !, il a filé pour la semaine. Me voilà transformé en conspirateur. En plus, j'ai ce foutu article à faire et comme d'hab', j'ai attendu le dernier moment. Si je trouve un prétexte

fallacieux, le rédac' chef va encore me dégligner les hémorroïdes, histoire de rappeler qu'on n'est pas à la Gazette anale !



Heureusement, la troisième adresse est la bonne. Rendez-vous est pris dans l'agence Agir, quarante ans d'âge, sixième étage, et pas de plaque. Le Vermouth que j'ai scotché dans mes sucs gastriques est censé me donner du courage : celui de prendre mes jambes à mon cou si je dérape dans l'interrogatoire.

Quant à la couche adulte, elle m'irrite déjà. Probablement la soudure au chalumeau.

La donzelle qui m'accueille au portillon a mauvaise mine. Je m'apprête à lui rendre la vie plus belle, mais elle m'intime l'ordre de poirotter sagement dans le couloir. Puis elle s'éclipse derrière un bureau vitré. L'angoisse transforme mes rides en robinets et ma chemise en serpillière. Il faut dire que dehors, l'été indien pourrait métamorphoser en cinq minutes un bonzaï en palétuvier géant.

« L'agent privé de recherche » — il préfère ce nom à celui de détective — qui me reçoit n'a rien d'un quidam : Jacques Belmadi, commissaire principal honoraire de la police nationale, officier de la légion nationale du Mérite, est directeur de l'agence Agir depuis qu'il ne dépend plus du ministère de l'intérieur, c'est à dire depuis huit ans. Il déplore que l'accès à la profession soit libre et ne dépende que d'une autorisation préfectorale. Je fais fausse route quand je lui demande si son ancien métier lui donne des contacts pour son nouveau : « absolument aucun ». Bon. Après un distinguo très clair et

fondamental entre son « cabinet privé de recherche » et une police privée qui n'a rien à voir, je me prends les doigts dans mon stylo quand il m'explique que son boulot respecte les libertés fixées par la loi et que les filatures ne se font que dans les lieux publics : « *il ne faut pas violer l'intimité des gens* ».

Au fait, pourquoi on vient ? La réponse est précise : environ 30 % d'affaires privées, du genre « ciel, mon mari », 60 % d'histoires commerciales et financières. La petite partie restante concerne les recherches de débiteurs, de patrimoines et de personnes disparues.

Pour l'adultère, la motivation des clients a changé. Il y a une vingtaine d'années, la raison était affective, morale, passionnelle. Aujourd'hui, c'est un intérêt matériel qui est à la base des demandes.

Derrière la porte, un cliquetis me fait supposer que la secrétaire est en train de se curer un œil-de-bœuf avec un Opinel de poche. Je demande alors à mon détective s'il a un permis de port d'armes : « *non, je n'en ai pas besoin et je n'en veux pas* ». Mince alors, et mes idées toutes faites. Pourtant, l'imprévu est parfois au rendez-vous : il est déjà arrivé que, repéré dans une filature, des policiers le clouent au sol en pensant qu'il s'agit d'un malfrat. Une autre fois, bien caché dans les blés pour une filature rapprochée, il s'est fait uriner dessus sans se faire repérer par l'une des personnes surveillées. Dans une autre filature, alors qu'il attendait sur un trottoir, il s'est fait voler sa

moto sous ses yeux sans pouvoir intervenir au risque d'être démasqué !

Pas d'erreur, si mon homme ne ressemblait ni à Nestor Burma, ni à Bogart, il commençait à entrer dans mes clichés et mes à-priori. Je trahissais mon émotion par un mouvement de glotte. Alors pour retrouver une contenance, je faisais bifurquer mon bafouillage vers l'oseille.

« – Je suppose que pour faire bosser un type comme vous, il faut être plein aux as, et que vos clients sont dans la haute » lui dis-je froidement en le fixant. Mais il me renvoie direct :

« – Vous vous mettez le stabilo dans le cocotier (*note de la claviste : pour la forme, ça sent l'interprétation !*). Quand un client vient me voir, je cible particulièrement sa demande. Pour certaines affaires, une journée suffit. Si bien que j'ai des gens de tous les milieux ». J'étais mouché comme une première communiant.

La mission qu'on m'avait confiée était au dessus de mes possibilités. Après un transit chez Roux et Combalusier qui m'offrirent gratos une descente aux enfers, j'allais illico commander un double-sec dans lequel je plongeais tête la première. Et dire qu'à *La Gazette*, on n'est même pas payé ? J'suis vraiment la reine des pommes.

Benoît Pastisson

*Cabinet de recherches privées
Agir
3, rue de Metz*

☎ : 01 45 23 03 02

Le mystère de la mort est impénétrable.

Puisque le dossier de ce numéro s'intéresse aux crimes et aux châtiments, une visite dans une morgue paraissait inévitable. Mais la personne rencontrée dans celle de la rue de la Grange-aux-Belles restera de marbre (probablement une question d'habitude). S'il y a bien un sujet tabou en France aujourd'hui, c'est celui de la mort. D'ailleurs, dans les cimetières, la chape standard a remplacé les temples et pyramides. Le vocabulaire aussi marque cette évolution. Il ne faut plus dire : « *je suis croque-mort dans une morgue* », mais « *je suis assistant funéraire dans un funérarium* » .

La personne rencontrée à la Grange-aux-Belles précisera tout de même que le funérarium est un service de l'hôpital Saint-Louis, et que les corps qui y transitent sont tous originaires du centre hospitalier. Pour les autres informations, nenni. Encore un subterfuge pour nous laisser sur notre fin.

Benoît Pastisson



Une SEM* au dessus de tous soupçons ?

La SEMIDEP – Société anonyme d'économie mixte immobilière interdépartementale de la région parisienne – qui, dans le 10^e, gère les immeubles des 17 et 19, rue Jean-Poulmarch et construit actuellement l'école maternelle, 6, rue Legouvé, a été créée en 1955.

Elle gère 6 329 logements – 1 082 dans Paris et le reste à Pantin, Stains, Massy, Bagnolet, Fresnes, Créteil. 6 % sont des logements très sociaux, 90 % des PLA, et 4 % des logements intermédiaires.

À l'épreuve de la transparence

En janvier 1995, M. Marcovitch, élu socialiste du 19^e au Conseil de Paris et membre du conseil d'administration de la SEMIDEP, pose une question orale au maire de Paris, M. Tiberi, sur certaines anomalies relatives à la gestion de la SEMIDEP. Un de ses dirigeants lui a coûté 2,3 MF en 1992, alors que son indemnité était plafonnée à 100 000 F.

En mars 1995, M. Tiberi annonce que la SEMIDEP fait l'objet d'un audit. A.-M. Grand, président depuis 1990, démissionne. Il était aussi élu UDF-CDS du 19^e, adjoint au maire de Paris chargé des affaires scolaires et salarié d'une société de robinetterie de l'Indre, filiale de la Générale des eaux.

En mars encore, au Conseil de Paris, M. Marcovitch dénonce des notes de frais exorbitantes à la SEMIDEP (voyages, hôtels de luxe, achat d'œuvres d'art, dont un cavalier chinois de l'époque Han mis en dépôt au musée Cernuschi...). La collaboratrice de A.-M. Grand se rendait deux à trois fois par semaine en Corrèze pour donner un coup de main à Mme Chirac lors de sa campagne électorale de conseiller général : ses frais de déplacement s'élevaient à 800 000 F en 1992.

Le nouveau président de la SEMIDEP, M. Bulté, alors maire du 19^e, porte plainte contre X pour abus de biens sociaux. En mai 1995, 441 logements à Massy subissent une hausse de loyer de 50 à 70 %, alors

qu'aucun travaux d'entretien n'y ont été effectués depuis 35 ans.

En 1996, à Pantin, un huissier constate que les 70 cages d'escalier de la cité des Courtilières sont dans le même état de vétusté que lors de son constat de 1988, mais des factures présentées par la SEMIDEP disaient qu'elles avaient été repeintes 4 fois.

Chronique d'une mort annoncée

En novembre 1996, la SEMIDEP est condamnée par le tribunal des prud'hommes pour le licenciement « sans motif réel et sérieux » de son ancienne directrice financière qui avait osé alerter la maire de Paris sur les pratiques douteuses de la société.

En décembre, la Chambre régionale des comptes dénonce la mauvaise gestion de la SEMIDEP, « travaux fantômes », charges fictives aux locataires...

En janvier 1997, le parquet de Paris ouvre une information judiciaire pour

versement de pots de vin à la SEMIDEP : une commission de 20 000 F permettait d'obtenir un logement en 15 jours.

En mai, *Le Monde* révèle que certains locataires se voient dispensés de leurs charges qui sont tout simplement reportées sur d'autres locataires. En juin, 1 800 locataires demandent le remboursement de droits de bail non réglementaires. Le président et le directeur général de la SEMIDEP démissionnent. Le 17 juin, M. Tiberi annonce la dissolution prochaine de la SEMIDEP. Son patrimoine parisien serait réparti entre d'autres SEM et celui de banlieue cédé à des partenaires extérieurs.

On peut se demander si, malgré les affirmations du maire de Paris sur la bonne fin des chantiers de la SEMIDEP, le chantier de l'école maternelle de la rue Legouvé, dans le 10^e, sera mené à son terme dans de bonnes conditions !

Alain Jouffroy



*Siège de la SEMIDEP
7, avenue de la République, Paris 11^e*

* SEM = Société d'économie mixte.

Dans le 10^e , les Conseils de prud'hommes

Situé rue Louis-Blanc, comme le commissariat. C'est moins connu, et pourtant juste en face. Ça rend la justice, mais ça ne connaît pas le code pénal. C'est le Conseil des prud'hommes.

Les conseils de prud'hommes (de preux et homme) ne s'intéressent pas au code pénal, mais au code du travail. Ils siègent rue Louis-Blanc, pour tout le département (Paris). Ces conseils sont un tribunal, composé paritairement de représentants des salariés et des employeurs, et dont le rôle est de trancher les conflits individuels du travail. Les conseillers sont élus. Les jugements sont rendus par quatre conseillers, deux employés et deux employeurs. Le président est, alternativement, un employeur ou un employé. Il n'a pas voix prépondérante lors de la décision.

Chiffres

Il y a 271 conseils de prud'hommes en France, avec 15 000 conseillers environ, dont 716 très exactement pour Paris. Ces 5 % de conseillers jugent à peu près 10 % des affaires traitées dans tous le pays : les salariés parisiens sont actifs. Cela fait à peu près 20 000 affaires en tout. Il y a une section encadrement, une section commerce, une section industrie, une section activités diverses, et même, en plein Paris, une section agriculture (pour en dépendre, il faut

travailler, par exemple, au PMU ou au crédit agricole).

Les audiences sont publiques (tous les jours à 13 heures), mais les photos sont interdites. Il y a pourtant de belles robes d'avocats. Désolé, je n'ai pas fait de croquis d'audience. On peut assister, au choix, aux référés (affaires en principe urgentes, le lundi, le mercredi et le vendredi), ou aux audiences dans les différentes sections (tous les jours).

Plaintes

Pratiquement tous les cas concernent des employés qui se plaignent de leur employeur : si, à la fin d'un contrat, on « oublie » de vous payer vos congés payés ; si votre employeur fait preuve de discrimination à votre égard en raison de votre appartenance syndicale ; si votre employeur veut vous licencier. Les femmes de ménage réclament des arriérés à leurs patronnes (apparemment, c'est la patronne qui se déplace dans ces cas là, plus que le patron). Les petits salariés demandent des comptes à leurs grandes entreprises. J'ai même vu une jolie danseuse attaquer son employeur (section activités diverses, au 4^e étage). C'est plus agréable d'être là en citoyen qui veut s'informer qu'en « demandeur » ou en

« défendeur ». On peut plaider sa cause soi-même si on le désire. Pour certains, ce n'est visiblement pas toujours très facile. On peut se faire représenter par un avocat : c'est mieux, mais c'est plus cher. Le salarié qui se plaint de son employeur doit se mettre à la gauche du président et l'employeur à la droite, il faut le savoir. Évitez de venir en short, c'est mal vu : « *Monsieur, vous vous présentez devant une juridiction, tout de même* ». Après délibération, vous pouvez voir vos demandes acceptées, ou être « débouté » (est-ce que j'ai une tête de débouté ?). Vous pouvez aussi « aller à la départition » (c'est quand les quatre n'ont pas réussi à se mettre d'accord). Et, si vous n'êtes pas content, vous pouvez toujours faire appel.

Votez

Une information citoyenne, pour finir. Les prochaines élections prud'homales auront lieu, comme tous les 5 ans, le 10 décembre 1997. Tous les salariés et les employeurs participent au vote. C'est l'occasion, pour les employés, de mesurer la représentativité de leur organisation syndicale préférée. Le vote a lieu en mairie d'arrondissement.

Daniel Broc

Lutte contre les trafics de drogue

Nous avons voulu tenter de comprendre pourquoi notre action lancée l'année dernière avait avorté et faire le point sur les actions déjà menées par les associations de quartier.

Le 16 avril 1996, *La Gazette du Canal* et l'association des *Amis du passage du Prado* organisaient un rassemblement des habitants du 10^e dont les quartiers sont « sinistrés par le trafic de la drogue ».

Lors de ce rassemblement est lancé « L'appel de la Porte Saint-Denis » adressé aux dirigeants politiques européens. Ce premier rendez-vous a réuni environ 200 personnes et de nouveaux rassemblements sont prévus le 15 mai et le 15 juin, ces rendez-vous de la Porte Saint-Denis devant se reproduire tous les mois pour entretenir une campagne d'information et de débats.

Cette première action ne se propage pas comme prévu malgré l'engagement de ses organisateurs et malgré le profond malaise exprimé par ceux qui les ont suivis dans la rue.

Pourquoi cette explosion pacifique s'est-elle éteint si vite ? Quelles leçons en tirer pour la ranimer et la faire vivre ?

Le problème de la drogue remet en cause tous les fondements pervers de notre société : en début de chaîne, les paysans des Andes ou de l'Himalaya qui, bien qu'exploités, gagnent dix fois plus d'argent à cultiver le pavot plutôt que le riz, des pays du tiers-monde qui font leur PNB sur l'exportation de matières premières composant drogues et produits pharmaceutiques ; en bout de chaîne, des consommateurs de produits toxiques avec lesquels ils tentent de soigner le malaise de leur quotidien.

D'un bout à l'autre de cette chaîne, la prohibition instaure marché noir et marginalité. Entre les deux, une multitude de passeurs et revendeurs plus ou moins largement payés, ce trafic étant orchestré dans l'ombre par quelques gros trafiquants, socialement intouchables, et quelques banques blanchissant au passage d'énormes sommes.

Au bout du compte, se rencontrent dans nos quartiers pour leur petit commerce, consommateurs et dealers. Pour les uns des produits trafiqués (donc plus dangereux) à des prix prohibitifs que la délinquance (prostitution, agressions, ...) leur permet de se procurer rapidement ; pour les autres, de l'argent facile dans une société où il n'y a plus de boulot pour tout le monde.



Dans nos quartiers, au bout de notre lorgnette, l'insécurité qui fait parfois réagir au premier degré par une demande de répression massive.

Les flics eux-mêmes, chargés de cette répression, sont les premiers à dire qu'elle ne sert à rien puisqu'elle vise les effets des problèmes et non leurs causes.

Le 16 avril 1996, *La Gazette du Canal* et les *Amis du passage du Prado* se sont lancés dans une « opération ambitieuse pour de petites associations », ainsi que le pense Hervé Latapie, un des initiateurs du mouvement. « L'idée, c'était de partir des quartiers pour s'étendre à la région parisienne, à la France, à l'Europe, on y croyait ! »

« C'était aussi tenir un discours nouveau sur la drogue, sensibiliser les quartiers, faire réfléchir les gens pour s'adresser aux grosses associations, interpeller ensemble les politiques. »

De fait, les grosses associations en question n'ont pas vraiment bougé ; depuis les élections municipales, un comité de réflexion s'est mis en place et sur le terrain... rien n'a vraiment changé.

La proposition faite aux pouvoirs publics par « L'appel de la Porte Saint-Denis » était : « Changez la législation, autorisez vraiment la consommation des drogues sous contrôle médical, donnez les moyens à une vraie prévention et retirez ainsi aux trafiquants la possibilité d'effectuer leurs profits. »

Ainsi que le pense Miranda Skoulatou, autre initiatrice du mouvement, cette idée, qui a priori fait peur, a-t-elle été vraiment entendue dans les quartiers ?

Cette idée, dans son application, suppose d'importants moyens en matière d'interventions sociales et de santé. Les politiques sont-ils prêts à investir les budgets nécessaires en sachant que leur électorat reste indécis ou frileux, et en sachant que les enjeux économiques sont enracinés à l'échelle mondiale ?

Si les grandes associations plus spécialisées sur les problèmes de drogue n'ont pas relayé « L'appel de la Porte Saint-Denis », c'est peut-être parce que celles-ci sont en général plus centrées sur les problèmes des toxicomanes plutôt que sur celui du trafic des drogues. Il faudrait sans doute, dans les associations de quartier, s'organiser plus spécifiquement sur cette question-là et, de toute évidence, il manque aussi une coordination entre les diverses associations qui s'occupent chacune d'aspects spécifiques et clivés d'un même problème.

Elisabeth Pascot

Crimes dans le 10^e

Au risque de décevoir, le 10^e, en ce qui concerne les grands assassins est très « pantoufles ».

Ces messieurs nous ont un peu négligé. Ils ont plutôt œuvré dans les arrondissements limitrophes (comme le docteur Petiot, qui a quand même eu la délicatesse de se faire arrêter à la station de métro République). Tant pis, nous en sommes quittes pour les en remercier.

L'événement le plus connu s'est déroulé au 24, boulevard de Magenta le 30 mars 1892. C'est l'arrestation de François-Claudius Koenigstein, plus connu sous le nom de Ravachol.

Ravachol

Issu d'un milieu ouvrier, il adhère très tôt aux idées anarchistes. Contraint par une nombreuse famille à charge (frères et sœurs), il fit de nombreux métiers avant de se livrer au trafic d'alcool, à la fabrication de fausse monnaie et au cambriolage.

Malheureusement, voulant un jour dévaliser un vieillard, il le tua. Il fut arrêté, mais il parvint à s'échapper et il se cacha dans la banlieue parisienne. Pour venger des camarades punis par la justice, il vola de la dynamite et, le 11 mars 1892, il fit exploser une bombe dans la cage d'escalier du 136, boulevard Saint-Germain, lieu où habitait le juge Benoît qui avait présidé quelques mois auparavant un procès contre les anarchistes qui furent très sévèrement condamnés. Il recommença le 27 mars, rue de Clichy, contre le procureur du même procès.

Mais, trois jours plus tard, il fut reconnu par M. Chérot, un garçon du restaurant Véry qui prévint la police. Son arrestation, alors qu'il mangeait, fut assez mouvementée.

Comme d'habitude, les curieux affluèrent ensuite au restaurant Véry. Ils furent mal inspirés, car, malgré une surveillance très étroite, le 25 avril, veille du procès de Ravachol, le restaurant Véry sauta, faisant deux morts et plusieurs blessés.

Ravachol bénéficia de circonstances atténuantes, mais comme il avait d'autres délits à son actif, il fut décapité le 11 juillet 1892.

Il devint la figure emblématique de l'anarchisme. Son histoire fut largement popularisée par de nombreuses chansons et publications.

Paulin

Un des derniers grands assassins connus, Paulin, fut arrêté rue de Chabrol par le commissaire de police de ce même commissariat qu'il croisa par hasard dans la rue. Son arrestation se fit en douceur. Condamné à perpétuité pour le meurtre de nombreuses vieilles dames, il mourut peu après du sida en prison.



Arrestation de Ravachol au restaurant Véry, le 30 mars 1892.
(Gravure publiée dans Le Monde illustré).

Alain Jouffroy

Le 10^e au passé

service d'ordre exceptionnel est de suite mis en place : des agents de police, dépêchés du commissariat voisin, commencent la garde, faisant



Poste de police, cité d'Hauteville

Collection Jeannine Christophe

les cent pas devant l'immeuble hermétiquement fermé, puis arrivent deux compagnies de gardes à pied et cinquante hommes à cheval qui établissent des barrages pour contenir le nombre impressionnant de badauds venus assister à ce spectacle inhabituel.



Les badauds se pressent rue de Chabrol

Collection Jeannine Christophe

Commence alors un blocus de quarante jours, du 13 août au 20 septembre 1899. Des sympathisants manifestent quotidiennement dans les rues La Fayette et autour de l'église Saint-Vincent-de-Paul, au cri de « C'est Guérin qu'il nous faut, à bas les juifs ! », ils sont refoulés par les gardes à cheval vers les boulevards de Magenta et de Strasbourg. Le 20 août, un millier de bouchers de la Villette en blouse bleue, armés « de leurs cannes antisémites » viennent soutenir les retranchés aux cris de « Vive Guérin », ils se heurtent aux anarchistes rassemblés par le *Journal du Peuple*, défilant eux, aux cris de « Vive Zola », les affrontements violents causent de nombreux blessés, l'église Saint-Joseph-Artisan de la rue Saint-Maur est entièrement saccagée par les manifestants.

Pendant ce temps, Guérin barricadé « dans sa forteresse » aux fenêtres et portes condamnées, organise sa résistance. Il sait que le siège sera long, aussi a-t-il fait provision de vivres et d'eau, a entassé un stock d'armes et de munitions et fait entrer deux cents litres de pétrole. En effet, très vite l'eau, le gaz et le téléphone sont coupés ; la rue de Chabrol et les rues adjacentes sont interdites à toute circulation, d'autant que les passagers des omnibus de la ligne Trocadéro-Gare de l'Est lancent avec habileté à Guérin, montant sans arrêt la garde sur son toit, des journaux du jour et des ballots de vivres. Toutes sortes de victuailles lui parviennent également par un système



Guérin monte la garde sur le toit

Collection Jeannine Christophe

de poulies sur filin ingénieusement tendu entre son fort et les immeubles voisins, un échange de courrier s'établit à l'aide de montgolfières miniatures.

Mais le siège se resserre, on bouche les égouts des rues voisines, on condamne les caves mitoyennes. Les conditions de vie dans la forteresse deviennent de plus en plus pénibles, le manque d'eau aggravé par la lourde chaleur rend les odeurs pestilentielles



De nombreux illustrateurs ont également couvert l'événement, dont Poulbot qui fut arrêté en train de dessiner, perché sur un toit voisin.

Collection Jeannine Christophe

et provoquent de forts malaises chez les retranchés affamés et épuisés. Rien ne se passe plus, rue de Chabrol, la foule lasse commence à s'en éloigner, et puis le 19 septembre, Loubet gracie Dreyfus, alors Guérin en signe de deuil moral hisse un drapeau noir, on dit que l'assaut de l'armée est imminent, mais dans la nuit du 20, pour avoir la vie sauve, il se rend avec ses hommes au préfet Lépine, sans coup férir et sans aucune condition.



Une délégation de conciliation arrive : la reddition est proche

Collection Jeannine Christophe

Le feuilleton se termine ainsi dans la lassitude générale. Jugé en Haute Cour, Guérin est condamné à dix ans de détention avec bannissement à Clairvaux. Libéré en 1905 au bout de cinq années, il mourra en 1910 dans l'oubli le plus total. Seule subsiste pour nous rappeler la résistance du triste sieur cette expression de « Fort Chabrol » qui a fait fortune. Il suffit d'écouter pour nous en convaincre le sketch de l'humoriste Sylvie Joly évoquant les « Forts Chabrol » quotidiens que sont devenus nos douillots appartements aux lourdes portes blindées à l'épreuve de tout agresseur.

Jeannine Christophe

Cette série de cartes postales est dite « pionnière ». Elles datent de 1899, année même du siège. C'est l'un des premiers reportages photographiques d'un événement politique édité en cartes postales à l'usage du grand public.

Guide pratique

bla-bla

Café-philos

À côté de la gare de l'Est, la parole philosophique, tendance plutôt œcuménique que laïque, circulera un dimanche par mois à 17 h, autour des thèmes :

« La peur »
dimanche 19 octobre

« Au delà et ici-bas »
dimanche 9 novembre

Café l'Écu de France,
6, rue du 8-Mai-1945

Conférences

« Qu'apporte la mystique ? »
par Jean-Pierre Jossua
le 12 octobre à 17h

« Que penser du New-Age ? »
par Gilles Castelnaud
le 23 novembre à 17h

Église réformée de la rencontre
17, rue des Petis-Hôtels

expos

Mairie du 10^e

Des photographes du 10^e et leurs invités autour du thème
Ombres et reflets
du 1^{er} au 15 octobre

Frères des hommes et le mouvement des Paysans sans terre (Brésil) présentent une exposition de S. Salgado : **Terra**

Cette série de photos raconte le combat d'une population brésilienne qui tente de récupérer une

terre injustement accaparée.
du 17 au 30 octobre

8 peintres de l'association
« Passages Dell'Arte »
du 5 au 20 novembre

Ailleurs, une exposition-photos sur le thème du voyage avec, entre autres, le photographe de *La Gazette*, Jean Marandon.
du 26 novembre au 11 décembre

Mairie du 10^e
72, rue du Fg-St-Martin

images

Cinéma

La cinémathèque s'installe au Brooklyn. Le déclin du porno fait le bonheur des cinéphiles du 10^e et d'ailleurs. En effet, après l'incendie du palais de Chaillot, la cinémathèque cherchait des locaux. Rebaptisée, **Grands Boulevards**, elle ouvrira ses portes à partir du 2 novembre :

Grands Boulevards
42, bd Bonne-Nouvelle

Vidéos

Images du passé avec **Mémoire d'immigrés**, une soirée-vidéo qui aura lieu, à l'Atmosphère.
le 18 novembre

Café l'Atmosphère
49, rue Lucien Sampaix

Dans les bars du 10^e, circule régulièrement **Télé Bocal**, une télé de quartier qui couvre les 18^e, 19^e, 20^e et 10^e. La vidéo mensuelle, décapante, hilarante et grave, nous sert quelques tranches de vie bien frappées quand elles ne

sont pas totalement frappadingues.

À l'Atmosphère,
49, rue Lucien-Sampaix
2^e mardi du mois, 20h

Au Palais de la bière,
117, rue du Fg-St-Martin
2^e vendredi du mois, 22h

Au Bar Soupière,
12, rue Marie-et-Louise
2^e dimanche du mois, 19h

Le Delly's,
5, rue des Deux-Gares
dernier mercredi, 22h

Le Galopin,
34, rue Ste-Marthe
4^e jeudi du mois, 22h

spectacles



Un nouveau théâtre vient de s'installer cet été dans le 10^e. Il proposera toute l'année un choix de programmation ambitieux et audacieux (*Arrabal, Carrière, Cormann, Robbe-Grillet...*).

Cela consolera les habitants du 10^e de la perte de l'équipe d'animation de l'espace Jemmapes, remerciée par M. Laurelli. Cette salle sera un lieu sans aucune politique de programmation, à louer par des compagnies privées.

L'architecte et l'empereur d'Assyrie, de Fernando Arrabal.

Un choix de mise en scène étonnant de Pierre-Alain Jolivet surprend d'entrée de jeu : deux

jeunes comédiennes interprètent l'architecte (Axelle Dutoit) et l'empereur (Elodie Chanut). Avec talent, chacune dans un registre particulier, elles mettent en évidence tout en le décalant le jeu de perversité sulfureuse développé par Arrabal dans son texte. Habitant cet univers trouble avec un naturel et une présence étonnants, servies par une mise en scène sans afféterie, elles portent cette pièce poétique et iconoclaste où la non-existence de Dieu est prouvée (*alors, tout est permis ?*).

J.M. Berthier

jusqu'au 26 octobre

Lettres d'amour, de Pierre-Alain Jolivet
Un texte écrit pour le seul plaisir de le mettre en scène.

du 1^{er} novembre
au 31 décembre

Tous les soirs à 21 h,
dimanche à 17 h,
relâche le mardi

Théâtre F
132, rue du Fg-St-Denis
☎ : 01 40 34 15 50

loisirs

L'association **Passage Dell'Arte** ouvre un atelier pour enfants, adolescents et adultes

Activités de peinture, jouets, bricolage, peinture sur textile sont proposées ainsi qu'un travail sur la couleur pour les personnes qui ont tendance à voir le monde en noir et blanc.

Renseignements et inscriptions :

☎ : 01 42 06 09 32 ou
01 40 18 46 07 (rép.)

5, passage du Marché

Guide pratique

livres

Le temps des livres

La librairie NordEst et la boutique *Acrobal* (spécialisée dans les accessoires de cirque, *rue du Fg-Poissonnière*) organisent une animation autour de la BD et du livre de jeunesse — de 3 à 80 ans — avec lectures, interventions surprises, conteuse, écrivains et artistes de cirque.
le samedi 18 octobre à partir de 14 heures sur la place Franz Liszt.

Bernard Mathieu fera une lecture de son dernier livre *Zè* qu'il dédicacera à la librairie NordEst.
le samedi 18 octobre à partir de 18 h

Zoé Valdès signera son ouvrage « La Douleur du dollar » à l'occasion d'une expo-photos de Thierry Géraud sur Cuba.
le vendredi 31 octobre à 18 h

Librairie NordEst
34 bis, rue de Dunkerque
☎ : 01 48 74 45 59

La librairie l'Invite à lire vous invite à rencontrer Lucie et Raymond Aubrac pour un débat et une séance de signature de l'ouvrage « *La résistance* ».
le mardi 14 octobre à partir de 17 h 30

Une animation pour enfants sera organisée avec des illustrateurs des éditions « Présence production »
le mercredi 15 octobre à partir de 16 h

Gérard Filoche, inspecteur du travail du 3^e arrondissement, viendra animer un débat sur le temps de travail et dédicacer son ouvrage « *Les nouveaux esclaves* »
le vendredi 17 octobre à partir de 17 h

Jean-Pierre Loriot animera un débat sur le thème de la formation professionnelle.
le dimanche 19 octobre à partir de 16 h

L'Invite à lire
147, rue Lafayette
☎ : 01 48 78 06 32

Réouverture de la **Bibliothèque pour tous**, après rénovation.

Carrefour du Xe
12, rue de l'Aqueduc.
☎ : 01 40 34 23 60

Vive la concurrence

L'automne nous autorise à ouvrir la chasse aux canards : dans le 10^e, trois feuilles de chou autres que *La Gazette du Canal* fonctionnent sans passer par les Nouvelles messageries de la presse parisienne. Nous les avons épluchées.

Don Quichotte existe depuis novembre 1996. À la fin de l'année, il proposera une nouvelle formule (déjà !) qui sera gratuite. Ce journal généraliste propose une autre approche du News magazine. On peut le trouver au bar Cajun et à la Patache.

Paso Doble s'apprête à sortir son 6^e numéro. Tout est à la dimension du format (42 x 29,5 cm) : la mise en page, les textes, les sujets. Le comité de rédaction se tient certains dimanches après-midi à l'Atmosphère. L'équipe y organise régulièrement des performances. Dans le 10^e, ce journal est disponible à la Passerelle et à l'Atmosphère.

Vacarme est un journal bimestriel dont le concept est multiforme. Il mélange info politique et journal intime, confessions et engagements. Son comité de rédaction traduit cette grande variété : chercheurs, militants, associatifs, hétéros, homos, etc... Ils n'hésitent pas à sortir sur le terrain : ils ont perturbé la première messe à Saint-Ambroise après l'évacuation des sans-papiers.

Benoît Pastisson

Don Quichotte
105, rue du Fg St-Denis
☎ : 01 40 13 00 09

Paso Doble
38, rue Louis-Blanc
☎ : 01 40 34 15 70

Vacarme
54 bis, rue de Lancry
☎ : 01 42 38 08 32

femmes

Quatre journées d'information collective (droits, santé, violence, emploi...) sont destinées aux habitantes en difficulté du quartier des portes Saint-Denis et Saint-Martin. L'objectif est de leur permettre d'acquiescer l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale et professionnelle.

Cette action est organisée par le CNIDFF (Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles), avec le soutien de la Délégation départementale aux droits des femmes et la participation de partenaires institutionnels et associatifs, des mairies de Paris et du 10^e.

Renseignements au
☎ : 01 42 17 12 46.
du lundi 24 au vendredi 28 novembre de 14 h à 16 h 30

Centre Jean Verdier
11, rue de Lancry

L'ATT (association des travailleurs de Turquie) organise, à partir du 6 octobre 1997 des cours de français destinés aux femmes :

Une garderie est mise en place pour les enfants des participantes.

les lundi, mardi, jeudi, de 14 h à 16 h

D'autre part, des cours gratuits pour adultes sont organisés, à trois niveaux (débutants, moyens et perfectionnement).

les lundi, mardi, jeudi de 19 h à 21 h

Renseignements et inscription

ATT
35, bd de Strasbourg
☎ : 01 42 46 59 70 ou
01 42 46 59 72



Halloween pour les enfants

L'après-midi du 31
octobre



dans le repaire des
sorcières du 10^e

À quelques pas de la salle des pas perdus de la gare de l'Est, ne vous perdez pas, sinon gare à vous si vous croyez aux fantômes. Vous souvenez-vous de cette vieille cabane en ruines au fond du jardin de grand-mère, là où habitait la vieille sorcière ? Elle tracassait vos nuits au point de vous empêcher de dormir les soirs de pleine lune lorsque la pâle lumière de l'astre rendait chaque silhouette suspecte. La moindre ombre vous blottissait au fond du lit.

Trente ans plus tard, à Paris, vos enfants s'endorment avec une jolie et gentille lumière offerte par la fée EDF. Ils sont bercés par les sirènes des lutins de la police qui poursuivent les méchants voleurs. Plus de cabane au fond du jardin pour fixer leur imagination, seulement les toits de Paris ou les fenêtres du voisin dans la cour.

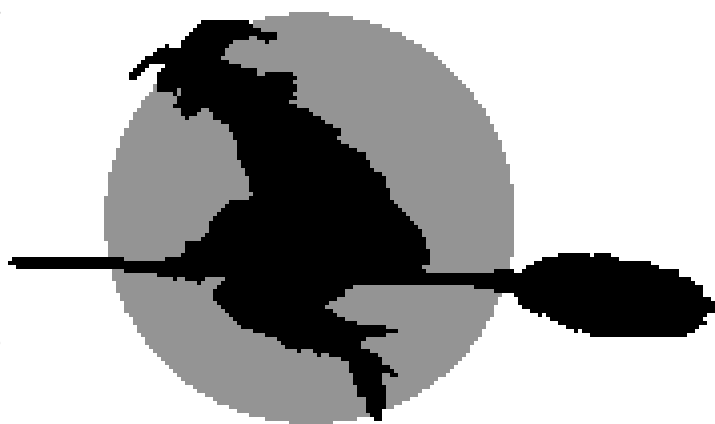
Pour réveiller leurs fantasmes, nous vous proposons mieux qu'un vulgaire tas de planches, un véritable château hanté dans un parc ! L'après-midi du 31 octobre vos petits chéris pourront se transformer en petits monstres pour fêter Halloween entre copains, Et si des citrouilles poussent dans le potager de votre grand mère, amenez-en quelques unes !

Pour plus de renseignements téléphonez au sorcier Nico au 01 46 07 26 82.

Il vous donnera la formule et les mots de passe pour accéder au repaire des sorcières du 10^e, spectacle surprise !

Merci à l'association «les jardins des Récollets».

Gérald Masnada



(Découpez, photocopiez ou recopiez ce coupon)

Soutenez LA GAZETTE DU CANAL, Abonnez-vous !

Nom : Prénom :

Adresse N° : Rue :

Code postal : Ville : Tél. (facultatif) :

4 numéros par an à partir du numéro 21.

(abonnement simple : 40 F, abonnement de soutien : à partir de 100 F)

chèque à l'ordre de « La Gazette Du Canal » - CCP 24 368 43 Y

LA GAZETTE DU CANAL 35, rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris